KCK/HK

## **BURKINA FASO**

Unité- Progrès -Justice

DECRET N°2015 1125 /PRES- TRANS/PM/ MATD/ MEF accordant le statut d'Association Reconnue d'Utilité Publique à l'Association « SOS-SANG ».

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,
ution;

**VU** la Constitution;

VU la Charte de la Transition;

VU le Décret n°2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n° 2015-892/PRES-TRANS/RM du 19 juillet 2015 portant remaniement du Gouvernement;

VU la loi n°10/92/ADP du 15 décembre 1992 portant liberté d'association;

VU le décret n° 2015-985/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 17 août 2015 portant attributions des membres du Gouvernement;

VU le rapport d'enquête de moralité en date du 03 Avril 2015;

VU la demande formulée par l'Association « SOS-SANG »;

Sur Rapport du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;

Le Conseil des Ministres de la Transition entendu en sa séance du 14 août 2015;

## **DECRETE**

- Article 1: Est reconnue d'utilité publique, l'association dénommée « SOS-SANG » au regard :
  - de ses objectifs poursuivis à savoir :

- créer les conditions nécessaires à l'accroissement de la disponibilité du sang bénévole au niveau des centres hospitaliers, régionaux etc.;
- promouvoir le don de sang;
- promouvoir la sécurisation des donneurs sur le plan de leur santé et de la facilitation de leurs activités en faveur de la communauté.
- des activités déjà menées par l'association et de celles à venir, au bénéfice des populations;
- de la bonne moralité des dirigeants de l'association.

Article 2: L'association « SOS-SANG » reconnue d'utilité publique est soumise à la loi n°10/92/ADP du 15 décembre 1992 ainsi qu'aux règlements relatifs à la liberté d'association.

Article 3: Le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 07 octobre 2015



Le Premier Ministre

Yacouba Isaac ZIDA

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Jean Gustave SANON

Le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

Youssouf OVATARA